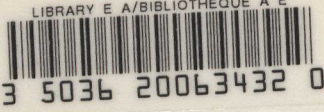


1951 N° 25

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



Le Secrétaire auprès du Gouvernement de l'Inde au
Haut Commissaire du Canada dans l'Inde

MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

1951, 10 septembre, Nouvelle-Déhi, le 10 septembre 1951.

Monsieur le Haut Commissaire,

J'ai l'honneur de me référer à votre note en date de ce jour à laquelle
vous avez joint les déclarations des principes formulés d'un
commun accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement
de l'Inde au développement économique de l'Inde. Les principes
de base du Gouvernement de l'Inde sont les suivants : l'Inde
s'efforce de développer son économie nationale et de fournir
à sa population une vie meilleure. Les principes de base du
Gouvernement de l'Inde sont les suivants : l'Inde s'efforce
de développer son économie nationale et de fournir à sa population
une vie meilleure. Les principes de base du Gouvernement de l'Inde
sont les suivants : l'Inde s'efforce de développer son économie
nationale et de fournir à sa population une vie meilleure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut Commissaire, l'assurance de ma très
haute considération.

S. DUTT